

Référence(s) dossier : 00001786342 00001786343

Les Emprunteurs certifient qu'a été mise à leur disposition par voie électronique sur leur espace projet immobilier et qu'ils ont été à même d'imprimer et d'enregistrer leur demande de financement comprenant, notamment, les informations adéquates leur permettant de déterminer si le ou les contrats de crédit proposés et les éventuels services accessoires sont adaptés à leurs besoins et à leur situation financière.

Ils déclarent également avoir reçu, pris connaissance et accepté le document « Informations essentielles » qui leur a été remis lors de leur demande de simulation du projet de financement, objet de la présente demande de financement, et certifient complets, exacts, sincères et véritables les renseignements fournis pour justifier leur situations financières et patrimoniales portant notamment sur la description de leur endettement, la composition de leur patrimoine, le niveau de leur ressources et revenus.

M. DELUC GUILLAUME né le 25/05/1992

- Confirme l'ensemble des déclarations ci-dessus
- Certifie avoir pris connaissance et accepter la demande de financement

MADAME DELUC ESTHER née le 27/10/1987

- Confirme l'ensemble des déclarations ci-dessus
- Certifie avoir pris connaissance et accepter la demande de financement



Signé électroniquement par le  
Crédit Agricole Toulouse 31  
Toulouse 31  
Motif : certification de document

Signé par : DOUMA ESTHER.  
Motif: Acceptation des conditions

Certifié électroniquement par Crédit Agricole Toulouse 31  
Référence : H05SHBD0-00000831-00000030297383-  
20220824181632-1cf31897234p01n2  
Date : 24/08/2022 18:16:40 (UTC+02)

Signé par : DELUC GUILLAUME.  
Motif: Acceptation des conditions

Certifié électroniquement par Crédit Agricole Toulouse 31  
Référence : H05SHBD0-00000831-0000003310179-  
20220824181911-1da21942227p01n1  
Date : 24/08/2022 18:19:27 (UTC+02)

Référence(s) dossier : 00001786342 00001786343

**DEMANDE DE FINANCEMENT HABITAT**  
**MARCHE : PARTICULIERS**

Nom de l'instructeur	DUNGLAS DELUC NATHALIE	N° Client/Partenaire	30440102
N° de téléphone de l'instructeur	05 61 97 81 11 (non surtaxé)	N° d'opération	GN0360
Agence instruction	CAZERES 0000410	N° compte support du prêt	30034896832
Agence client	CAZERES 0000410	Niveau de délégation	CONSEILLER
Nom du prescripteur		Stade d'avancement	INSTRUCTION TERMINEE
Projet	01809847 ACHAT MAISON ST ELIX		

**TRAITEMENT ADMINISTRATIF DU DOSSIER**

Délégation agence :	Oui	Réalisation en agence :	
IRA négociées :		ADE : CONTRAT T	Nature des garanties : Niveau agence
Intervenant extérieur :	ORGANISM SA CAMCA ASSURANCE CAMCA BP 2378 32 AVENUE DE LA LIBERTE LUXEMBOURG L 1023 LUXEM OURG		
Code archivage :			

**AUTRES OPERATIONS EN INSTANCE**

Partenaire	N° opé.	Montant total en EUR	Stade d'avancement	Partenaire	N° opé.	Montant total en EUR	Stade d'avancement

**DESIGNATION / ETAT-CIVIL**

<b>EMPRUNTEUR</b>			
Nom patronymique :	MONSIEUR DELUC	Nom marital :	
Date de naissance :	25/05/1992	Age :	30
Adresse :	M. DELUC GUILLAUME 782 ANCIENNE VOIE ROMAINE 31430 ST ELIX LE CHATEAU		
Pays de naissance :	France	Résident :	Oui
Situation de famille :	Marie	Régime matrimonial :	Avec contrat
Profession :	Ingen.cadre tech.ent	Depuis le :	12/11/2018
Employeur :		Identifiant Personne :	03310179
FICP :	FCC :		
<b>COEMPRUNTEUR</b>			
Nom patronymique :	MADAME DOUMA	Nom marital :	
Date de naissance :	27/10/1987	Age :	35
Adresse :	MADAME DELUC ESTHER 782 ANCIENNE VOIE ROMAINE 31430 ST ELIX LE CHATEAU		
Pays de naissance :	Cameroun	Résident :	Oui
Situation de famille :	Marie	Régime matrimonial :	Avec contrat
Profession :	Pers.serv.direct par	Depuis le :	13/01/2021
Employeur :		Identifiant Personne :	30297383
FICP :	FCC :		

Agence : CAZERES

Caisse Locale : CAZERES

**CARACTERISTIQUES DU FOYER**

Nombre de personnes au foyer : 3      Nombre d'actifs : 2      Nombre de personnes à charge : 01  
Age des enfants :

**NATURE DU PROJET**

Bien financé : Logement resid.principale maison  
Destination de financement : Logement achat ancien propriétaire  
Lieu d'investissement : 1175 CHEMIN DE BARRERE  
ST ELIX LE CHATEAU  
Surface habitable (m2) : 115      Nombre de pièces : 5      Prix au m2 :  
Assurance MRH :      Prix du terrain au m2 :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Terrain hors frais : Construction / travaux Acquisition hors frais / Autre :      326 000,00 EUR Frais d'agence immobilière : Frais d'acquisition :      24 300,00 EUR Frais de dossier :      150,00 EUR Frais de garantie :      3 360,00 EUR Frais pris par des tiers (courtiers, Audit DPE) : Parts sociales :		Apport personnel :      17 810,00 EUR
		Prêts MLT sollicités :      336 000,00 EUR Prêts CT sollicités : Prêts extérieurs :
Total des dépenses :      353 810,00 EUR		Total des ressources :      353 810,00 EUR

Quotité de financement (hors frais) : 103 %

Quotité de financement (frais compris) : 94 %

**PRETS SOLLICITES**

N° de prêt	Produit	Droits EL Utilisés en EUR	Type Amortis.	Index	Taux en %	Montant initial du prêt en EUR	Durée en mois	Différé capital (DC) Différé total (DT) Anticipation (AN)		Périodicité	1 <sup>ère</sup> échéance amortis. en EUR
								Nature	Mois		
01	TT HAB		VERST.CST	FIXE	1,6000	100 000,00	120			M	902,33
02	TT HAB		AMORT.CST.	FIXE	2,0100	236 000,00	300			M	515,05

Montant du financement : 336 000,00 EUR

Echéance mensuelle totale théorique hors ADE : 1 417,38 EUR

**PRETS EXTERIEURS SOLLICITES**

Nature du prêt	Prêteur	Montant initial en EUR	Taux en %	Durée	Périodicité	Echéance du prêt en EUR

**CAPACITE DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTEURS**

Revenus mensuels	Après Projet	Charges mensuelles	Après Projet
Revenus du travail (salariés, professionnels, retraites)	4 859 EUR	Mensualité(s) crédit(s) en cours ADE comprise (CA et externe(s))	
Revenus fonciers actuels		Mensualité du projet ADE comprise	1 496 EUR
Revenus fonciers attendus		Loyer actuel (si existe après projet)	
Revenus sociaux : - Allocations familiales, autres		Autres charges (rentes, pensions versées, autres)	
- APL/AL		Impôts sur le revenu	
Autres revenus (rentes, pension, revenus de placement, autres)			

Les montants ci-dessus sont restitués à 100% sans pondération.

<b>Taux de charge :</b>	<b>30,79 %</b>
$\frac{\text{Charges}^1 - 70\% \text{ revenus fonciers (actuels + attendus)}}{\text{Revenus}^2 - \text{Impôts}}$	
<sup>1</sup> Charges = mensualités en cours + mensualité du projet + loyer actuel + autres charges	
<sup>2</sup> Revenus = revenus du travail + revenus sociaux hors APL/AL + autres revenus	
<b>Taux d'effort :</b>	<b>30,79 %</b>
$\frac{\text{Charges}^1}{\text{Revenus}^2}$	
<sup>1</sup> Charges = mensualités en cours + mensualité du projet	
<sup>2</sup> Revenus = revenus du travail + 100 % revenus fonciers actuels + 70 % revenus fonciers attendus + revenus sociaux APL/AL compris + autres revenus	

**PATRIMOINE DES EMPRUNTEURS**

Titulaire du bien	Type du bien	Adresse patrimoine ou organisme gestionnaire	Estimation du bien (en K euro)	Année d'achat	Nature de propriété	% détenu	Type de garantie	Capital restant dû en EUR
M. DELUC GUILL MADAME DELUC ESTHE	INT INT	EPARGNE EPARGNE	1					
<b>TOTAL</b>			1					
<b>Epargne : 560 EUR</b>								

**PRETS CR A REMBOURSER / DEDUIRE**

N° des prêts	Produit	Montant initial en EUR	Capital restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Périodicité	Date fin de prêt	Montant en EUR à déduire	Montant en EUR échéance future

**DETAIL DES PRETS AVANT PROJET**

Partenaire	N° des prêts	Produit	Montant initial en EUR	Capital restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Périodicité	Date fin de prêt
03310179	00000878336	TT HAB	108 781,00	87 807,51	692,81	M	22/09/2034
03310179	00000878337	TT HAB	20 000,00	15 357,79	118,57	M	22/01/2034

Agence : CAZERES

Caisse Locale : CAZERES

**DETAIL DES PRETS EXTERIEURS AVANT PROJET**

Titulaire	Produit	Montant initial en EUR	Capital restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Périodicité	Date fin de prêt

**PRETS EXTERIEURS A REMBOURSER / DEDUIRE**

Libellé Produit	Montant initial en EUR	Capital restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Périodicité	Date fin de prêt	Montant en EUR à déduire	Montant en EUR échéance future

<b>Encours après projet :</b>	439 165,30 EUR	<b>Encours extérieur après projet :</b>
<b>Encours total après projet :</b>	439 165,30 EUR	<b>dont sans garantie :</b>
<b>Montant cautions données en garantie :</b>		<b>CRD sur cautions données en garantie :</b>

**DESIGNATION DES GARANTIES**

Type de garantie	Désignation garantie		N° de prêt	Montant du prêt en EUR	Montant ou % du prêt garanti
Caut.camca	03074197	sa camca assurance	01	100 000,00	100 000,00 EUR
Caut.camca	03074197	sa camca assurance	02	236 000,00	236 000,00 EUR

**ASSURANCE DES PRETS SOLLICITES**

Nom prénom des assurés	N° Prêt	Compagnie Assureur	Code contrat	Quotité ITT/IPT (en %)	Quotité Décès (en %)	Quotité Chômage (en %)	QS	TAEA (en %) (1)	Coût mensuel Assurance en Euros (2)	Coût total assurance en Euros (3)
DELUC GUILLAUME	01	PREDICA	T	100	100		ND	0,64	12,40	1 488,00
		Remise de 30,000 % sur la durée du prêt								
DELUC GUILLAUME	02	PREDICA	T	100	100		ND	0,48	29,85	8 955,00
		Remise de 30,000 % sur la durée du prêt								
DOUMA ESTHER	01	PREDICA	T	100	100		ND	0,64	15,67	1 880,40
		Remise de 30,000 % sur la durée du prêt								
DOUMA ESTHER	02	PREDICA	T	100	100		ND	0,48	37,70	11 310,00
		Remise de 30,000 % sur la durée du prêt								

(1) Taux Annuel Effectif de l'Assurance.

(2) Le coût mensuel de l'assurance s'ajoute à l'échéance de remboursement du prêt.

(3) Le coût total de l'assurance est calculé sur la durée totale du prêt. Par exception, pour les personnes ne pouvant pas être assurées sur la durée totale du prêt, ce coût total de l'assurance est calculée sur la durée totale du contrat d'assurance.

(2) (3) Les coûts de l'assurance groupe sont indicatifs et sont susceptibles de varier après examen du dossier de demande d'adhésion et du questionnaire médical par l'assureur.

Le TAEA, le coût mensuel et le coût total de l'assurance tiennent compte de l'ensemble des garanties que le client a déclaré vouloir souscrire, exigées ou non par le **Prêteur**.

**ENGAGEMENTS DES EMPRUNTEURS ET EXPLICATIONS ADEQUATES**
**Engagement d'information envers la Caisse Régionale prêteuse**

Les emprunteurs s'engagent à informer dans les meilleurs délais la Caisse Régionale prêteuse de tout changement dans leur situation ci-dessus déclarée jusqu'à l'éventuelle réalisation du ou des prêt(s) sollicité(s).

**PROTECTION DES DONNEES – SECRET PROFESSIONNEL**
**1 - Protection des données personnelles**

Le présent article vous permet, en votre qualité de personne physique Client, Utilisateur, Titulaire ou signataire du présent document, de disposer d'une information synthétique et globale sur les traitements de données personnelles opérés par la Caisse Régionale.

Vous pouvez accéder à une information détaillée sur les traitements réalisés par la Caisse Régionale sur vos données personnelles, notamment concernant les finalités des traitements, les bases légales permettant à la Caisse Régionale de traiter les données, leurs durées de conservation, leurs destinataires et, le cas échéant, les transferts de celles-ci vers un pays non membre de l'Union européenne ainsi que les garanties mises en œuvre, en consultant la Politique de protection des données personnelles, accessible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-toulouse31/particulier/informations/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html> ou disponible sur simple demande dans votre agence.

Les données personnelles que nous recueillons auprès de vous dans le cadre de notre relation sont nécessaires à plusieurs titres, notamment :

- pour l'exécution des contrats relatifs aux produits et services que vous avez souscrits avec nous,
- pour satisfaire à nos obligations légales,
- pour poursuivre nos intérêts légitimes, dans le respect de vos droits.

A ce titre, certaines données collectées ou traitées peuvent être requises par la réglementation ou être nécessaires pour la conclusion de contrats. Vos données personnelles peuvent être recueillies à travers différents canaux de communication, notamment en agence, par téléphone ou sur les sites et applications mobiles de la Caisse Régionale.

Nous utiliserons vos données personnelles principalement pour les finalités suivantes : la gestion de notre relation au quotidien, de nos produits et services bancaires et assurantiels ; le recouvrement, la gestion du contentieux et de la preuve ; la prospection et l'animation commerciale ; l'évaluation et la gestion du risque, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude ; et le respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment. Nous pouvons avoir recours à des opérations de ciblage ou de profilage afin de vous proposer un conseil et des offres personnalisées, un service de plus grande qualité et vous fournir tous les éléments pour vous aider à prendre les meilleures décisions.

Nous conservons et traitons vos données personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie. La durée maximum de conservation est celle correspondant à la durée de la relation contractuelle ou de la relation d'affaires. Cette durée peut être augmentée des délais nécessaires à la liquidation et la consolidation des droits et des durées légales de conservation et de prescription. Pour satisfaire à nos obligations légales ou répondre aux demandes des régulateurs et des autorités administratives, ainsi qu'à des fins de recherches historiques, statistiques ou scientifiques, nous pourrions être amenés à archiver vos données dans les conditions prévues par la loi.

Nous vous informons que vos données personnelles pourront être transmises aux destinataires mentionnés à l'article 2 « Secret professionnel ».

Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez également, à tout moment et sans justification vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale par la Caisse Régionale ou par des tiers. Vous pouvez enfin, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, retirer ce consentement. Pour ce faire, il vous suffit d'écrire par lettre simple à : **Unité Qualité Clients - 6 Place Jeanne d'Arc 31005 TOULOUSE CEDEX 6, ou courriel : savclients@ca-toulouse31.fr**

Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

Veillez noter que l'exercice de certains de ces droits pourra empêcher la Caisse Régionale de fournir, selon les cas, certains produits ou services.

La Caisse Régionale a désigné un Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter aux adresses suivantes :

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 - 6, place Jeanne d'Arc BP 40535 - 31005 TOULOUSE Cedex 6 ;  
dpo@ca-toulouse31.fr**

En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante <http://www.cnil.fr> et le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Les données personnelles recueillies par la Caisse Régionale au cours de la relation bancaire conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert vers un pays membre ou non de l'Union européenne. Dans le cadre d'un transfert vers un pays non membre de l'Union européenne, des garanties assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place.

**2 - Secret professionnel**

Les opérations et les données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale est parfois tenue de communiquer des informations aux autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemple, certaines informations doivent être adressées à l'administration fiscale (déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers) ou encore à la Banque de France (fichier des interdictions bancaires, fichier des incidents de remboursement de crédit). En outre, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à partager les données vous concernant et leurs mises à jour avec les tiers suivants :

- a) l'organe central du Groupe Crédit Agricole, tel que défini par le Code monétaire et financier, afin que celui-ci puisse satisfaire, au bénéfice de l'ensemble du Groupe, à ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent ;
- b) toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale ou de conclusion de contrats,
- c) les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances, ainsi que les personnes intervenant dans le cadre de la cession ou du transfert de créances ou de contrats ;
- d) les bénéficiaires de virement de fonds et à leur prestataire de service de paiement à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et dans le respect de la réglementation en matière d'embargos et de sanctions internationales ;
- e) les partenaires de la Caisse Régionale, pour vous permettre de bénéficier des avantages du partenariat auquel elle a adhéré, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
- f) les sociétés du Groupe Crédit Agricole chargées de la gestion ou de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe ;
- g) toute entité du Groupe Crédit Agricole en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés afin de permettre à ces entités de réaliser les missions faisant l'objet de cette mise en commun ;
- h) les sous-traitants de la Caisse Régionale et notamment ceux participant à la gestion des produits ou services et à l'offre de produits bancaires ou financiers, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance ;
- i) Crédit Agricole SA ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, dans le cadre de la mise en place de systèmes informatisés d'analyse des données des clients des entités du Groupe Crédit Agricole ayant pour objet l'élaboration et/ou l'utilisation de modèles algorithmiques prédictifs, notamment de notation (« scoring »), avec comme finalités (i) la passation, la gestion et l'exécution de contrats relatifs à des produits bancaires et/ou assurantiels, (ii) l'amélioration des services qui vous sont rendus et l'adéquation des produits bancaires et/ou assurantiels qui vous sont proposés, (iii) l'élaboration de statistiques et d'études actuarielles et simulations relatives aux contrats conclus avec la banque et (iv) la lutte contre la fraude ;

(j)Vous autorisez également la Caisse Régionale à communiquer vos coordonnées personnelles (dans la limite de ce qui est nécessaire à l'enquête) à des instituts d'enquêtes ou de sondages, agissant pour le compte exclusif de la Caisse Régionale, à des fins statistiques, sachant qu'il n'est pas tenu de répondre à leurs sollicitations et que ses données sont détruites après traitement.

**Autorisation de transmettre des informations à des tiers**

Les emprunteurs ci-avant désignés acceptent que toutes informations utiles sur le dossier, notamment l'accord ou le refus des prêts soient communiquées à toute personne concernée par le dossier (prescripteur, agent immobilier, notaire .....), déchargeant le prêteur de son obligation de secret bancaire quant à ces personnes.

**Déclaration d'exactitude des renseignements fournis et de prise de connaissance préalable des Informations essentielles**

Les emprunteurs soussignés déclarent avoir reçu, pris connaissance et accepté le document « Informations essentielles » qui leur a été remis lors de la demande de simulation du projet de financement, objet de la présente demande de financement, et certifient complets, exacts, sincères et véritables les renseignements ci-dessus fournis pour justifier leur situation financière et patrimoniale portant notamment sur la description de leur endettement, la composition de leur patrimoine, le niveau de leurs ressources et revenus. Ils reconnaissent avoir été informés qu'en cas de fausses déclarations, ils seront constitués débiteurs de mauvaise foi et seront susceptibles, en conséquence, sous réserve de l'appréciation des tribunaux d'être déchus du bénéfice du titre I de la loi 89-1010 du 31/12/1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

**Explications adéquates**

Eu égard aux informations que vous nous avez fournies, vous retrouverez ci-dessus les principales caractéristiques financières et les modalités de remboursement associées au financement de votre projet. En outre, conformément à nos échanges préalables, vous trouverez ci-dessous les conditions relatives à la garantie de votre financement et aux services accessoires du prêt proposé. Ce prêt sera accordé sous réserve d'acceptation définitive par la Caisse Régionale.

Le crédit devra être utilisé pour la réalisation du projet étudié.


**Informations sur la garantie caution CAMCA**

**La garantie envisagée entre le Prêteur et l'Emprunteur est une caution habitat CAMCA** : il s'agit d'une garantie proposée par la Caisse Régionale de Crédit agricole (le Prêteur) au(x) client(s) (l'Emprunteur) et régie par le Code Civil.

La garantie délivrée par Assurance, est une caution simple (autrement dit la garantie ne s'applique qu'à partir du moment où tous les recours contre l'Emprunteur ont été exercés par le Prêteur). Le Prêteur est le bénéficiaire de cette garantie en cas de défaillance définitive de l'Emprunteur. L'existence de la caution ne libère pas l'Emprunteur de sa propre obligation de remboursement pas plus qu'elle ne libère ses autres garants éventuels.

**Conditions d'octroi :**

Le cautionnement est proposé par le Prêteur à l'Emprunteur lors de la simulation de l'offre de prêt habitat, selon les critères d'éligibilité propres au Prêteur. La caution est formalisée par la signature de conditions particulières et générales d'un acte de cautionnement.

**Coût de la garantie :**

Le prix de cette garantie, à charge de l'Emprunteur, est un pourcentage (%) du capital emprunté et est payable en une fois à la première réalisation du prêt habitat. La prime d'assurance (ou cotisation), prélevée par le Prêteur, ne fait l'objet d'aucune ristourne ou restitution pour quelque cause que ce soit. Le montant versé n'est pas un montant déposé en garantie.

**Effets :**

- La garantie prend effet dès paiement de la prime d'assurance.
- Le cautionnement est valable jusqu'au remboursement complet du prêt cautionné.
- La garantie ne peut être ni annulée ni résiliée par l'Emprunteur.

**Obligations de l'Emprunteur :**

Le bien habitat sur lequel porte la caution doit être en pleine et unique propriété de l'Emprunteur. Le bien ne peut et ne pourra faire l'objet d'une autre garantie ni être mis en garantie au profit d'un autre établissement de crédit ou de tout autre organisme, sauf accord préalable du Prêteur. En cas de projet de vente (totale ou partielle) du bien immobilier adossé à la garantie, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur.

**Intervention de la garantie :**

Si l'Emprunteur est dans l'incapacité de rembourser son prêt, le Prêteur mettra en œuvre tous les moyens nécessaires (amicales ou judiciaires), pour récupérer le montant prêté auprès de l'Emprunteur et de ses autres garants éventuels. Ensuite, seul le Prêteur peut actionner la garantie pour rembourser le solde de la dette de l'Emprunteur.

CAMCA Assurance S.A, société anonyme de droit Luxembourgeois

Siège social : 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Adresse postale : B.P. 2378 L-1023 Luxembourg

Tél : +352.40.20.99-1 Fax : +352.40.20.98

E-mail : [caution@camca.lu](mailto:caution@camca.lu)

Numéro d'immatriculation au registre de commerce luxembourgeois: B 58 149

Numéro d'identification à la TVA: LU 171 20 255

Site web : <https://www.camca.lu>

**Assurance-emprunteur :**

L'(es) emprunteur(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir reçu dès la première simulation de crédit immobilier, et dès que les données de (ou des) l'emprunteur(s) notamment du crédit, impactant les exigences assurantielles ont été connues du prêteur, la fiche standardisée d'information relative à l'assurance de prêt immobilier et la notice d'information du contrat d'assurance emprunteur proposé ainsi qu'une fiche personnalisée relative à l'assurance de prêt immobilier précisant la liste détaillée et valorisée des critères de garanties exigés par le prêteur en tenant compte de la situation personnelle de (ou des) l'emprunteur(s). Ces documents vous informent notamment de nos différentes exigences en matière d'assurance emprunteur afin de vous permettre d'exercer votre liberté de choix d'assurance emprunteur. Conformément à la loi, dès aujourd'hui et jusqu'à 12 mois après la signature de l'offre de prêt, vous pouvez souscrire une assurance auprès de l'assureur de votre choix et la proposer en garantie au prêteur. Vous disposez également d'une faculté de substitution si vous exercez votre droit de résiliation annuel sur votre contrat d'assurance en cours, quelle que soit la date de signature du contrat, conformément à l'article L313-30 du code de la consommation. Dès lors que ce contrat présente un niveau de garantie équivalent à votre contrat en cours ou celui qui vous est proposé par le prêteur, ce dernier ne peut le refuser.

Nous vous recommandons d'être attentif(s) aux conseils qui vous ont été donnés. Aussi précises que soient les informations qui vous ont été données, il est très important que vous lisiez attentivement vos documents contractuels notamment la notice d'information et les éventuelles conditions particulières qui déterminent les droits et obligations de l'assuré et de l'assureur. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les risques exclus, les délais de carence (période durant laquelle l'assuré ne peut pas demander la mise en œuvre de la garantie), de franchise (période durant laquelle le sinistre reste à la charge de l'assuré), les dates et motifs d'expiration des garanties.

Nous attirons également votre attention sur les paragraphes de la notice d'information relatifs à la durée de votre adhésion et de vos garanties. **L'obligation d'assurance subsiste jusqu'au remboursement intégral du capital.** Les garanties et le versement des prestations d'assurance cessent notamment en cas de non-paiement des primes d'assurance.

Nous insistons sur l'importance de la précision et de la sincérité des réponses apportées au questionnaire d'adhésion/de souscription au contrat d'assurance emprunteur, y compris la partie questionnaire médical. Une fausse déclaration intentionnelle entraînerait la nullité du contrat et la déchéance des garanties : les échéances ou le remboursement du capital restant dus seraient alors à votre charge ou à celle de vos héritiers.

**Conséquences d'un défaut de paiement :**

L'Emprunteur doit veiller à provisionner son compte avant la date de prélèvement des échéances de remboursement, sous peine d'exigibilité anticipée du solde du crédit et, le cas échéant, de déclaration des incidents de paiement à la Banque de France sous certaines conditions.



**MISE EN GARDE**

Vous avez sollicité notre Caisse Régionale pour vous accompagner sur votre projet et nous vous remercions de votre confiance. Compte-tenu des informations que vous nous avez communiquées, il est essentiel que vous preniez en considération le(s) point(s) suivant(s) :

**Changement de situation professionnelle connu pendant la durée du financement :**

Dans le cadre de votre projet, l'étude de votre demande est basée sur les revenus que vous percevez actuellement. Votre situation professionnelle étant (ou pouvant être) amenée à évoluer, nous vous invitons à analyser votre capacité à faire face à une baisse (ou absence) de revenus, qui pourraient entraîner un déséquilibre dans votre budget.

**Départ à la retraite :**

Dans le cadre de votre projet, l'étude de votre demande est basée sur les revenus que vous percevez actuellement. Si votre départ à la retraite intervient pendant la durée du financement, pour pérenniser le remboursement de votre prêt, il est essentiel de vous assurer que l'arrivée de votre retraite n'impactera pas votre équilibre budgétaire.

**Processus d'acceptation de l'offre de contrat de crédit immobilier par voie électronique :**

L'Emprunteur, s'est vu proposer par la Caisse Régionale, la possibilité de se voir adresser l'offre de contrat de crédit immobilier sur support durable dans son espace client sécurisé Crédit Agricole En Ligne (rubrique « Mes contrats en attente ») et d'accepter celle-ci par voie électronique dans ce même espace. L'Emprunteur accepte par la présente expressément ce processus tel que décrit dans les Conditions Générales d'utilisation du service de conclusion d'opérations sous forme électronique qu'il a précédemment acceptées et signées.

L'emprunteur est informé qu'il disposera, conformément aux dispositions du Code de la consommation, d'un délai de réflexion de 10 jours avant de pouvoir accepter et signer électroniquement ladite offre. L'emprunteur est également informé qu'il conservera la possibilité, à tout moment et jusqu'à la signature effective de l'offre, d'abandonner ce processus dématérialisé pour procéder, en lieu et place, de façon manuscrite, à la condition que l'ensemble des coemprunteurs choisissent ce même moyen de signature. Dans ce cas, le client disposera d'un nouveau délai de réflexion de 10 jours avant de pouvoir accepter ladite offre, ce délai commençant à courir à compter de l'émission de l'offre par voie postale.

Enfin, l'Emprunteur est informé que ce processus d'acceptation par voie électronique est soumis à des conditions d'éligibilité strictes : dans le cas où, préalablement à l'émission de l'offre de crédit immobilier, ces conditions n'étaient pas remplies, la Caisse Régionale se réserve la possibilité d'émettre son offre par voie postale.